

Annexe arrêté n° A-DDV2020-CT-18 portant réglementation temporaire, restrictions d'usage, et de mise en sécurité, des plages suivantes : Le Vougo, Le Zorn, Porz bezhinog, Mogueran, Bassinic, Korejou, La Grève blanche, Porz Gwenn, Porz Grac'h, Le Reun, Kervenni et Saint-Cava

